

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

268ème SEANCE
BALE, MARDI 14 JUILLET 1992, 9 h 30(1)

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 267ème séance(2).
- II. Adoption par le Comité du rapport aux Ministres des Finances de la CEE relatif à l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours des mois de juin et des premiers jours de juillet 1992(3).
- III. Travaux préparatoires au passage à la phase finale de l'UEM:
 - Mandat du Groupe de travail sur les systèmes de paiement dans la CE(4).
 - Programme du groupe de travail sur l'impression et l'émission d'un billet de banque européen(5).
- IV. Coopération monétaire avec les pays tiers:
 - Discussion générale(6).
 - Requête de la Suomen Pankki en vue de négociations sur des accords de crédits croisés bilatéraux avec les banques centrales de la Communauté(7).

(à suivre)

-
- (1) La séance devrait se terminer vers 13 h - 13 h 30.
 - (2) Le projet de procès-verbal de la 267ème séance sera diffusé prochainement.
 - (3) Le projet de rapport préparé par le Secrétariat et mis sous sa forme définitive par le Groupe de concertation sera remis aux Gouverneurs à Bâle.
 - (4) Le projet de mandat est actuellement revu par les Suppléants; un projet devrait être disponible lors de la séance.
 - (5) Le programme de travail devrait être diffusé sous peu.
 - (6) Sur la base d'un rapport du Sous-Comité de politique des changes qui sera diffusé prochainement.
 - (7) En préparation à cette discussion, le Sous-Comité de politique des changes produira une note technique.

- V. Principes régissant l'accord préalable aux interventions en monnaies communautaires(8).
- VI. Conditions régissant l'entrée dans le mécanisme de change du SME et le passage à la bande de fluctuation étroite(9).
- VII. Surveillance des développements et politiques économiques et monétaires dans la Communauté:
- Surveillance mensuelle(10).
 - Dispositif commun de surveillance des politiques monétaires: exercice ex-post(11).
 - Examen annuel de l'évolution des finances publiques et de ses implications pour la politique monétaire(12).
- VIII. Autres questions relevant de la compétence du Comité:
- Publication du "Livre Bleu"(13).
- IX. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- (8) Sur la base de la note du Sous-comité de politique des changes, en date du 3 juillet 1992, qui évalue l'expérience retirée des dispositions entrées en vigueur en avril 1991 sur une base expérimentale.
- (9) Sur la base d'un rapport du Président des Suppléants. Un rapport écrit sera éventuellement diffusé lors de la séance.
- (10) La surveillance mensuelle sera préparée par le Sous-Comité de politique des changes (Groupe de la surveillance), à partir des documents "Graphiques surveillance", "Graphiques taux de change effectifs", "Tableaux de la concertation" et "Séries mensuelles statistiques" qui seront élaborés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
- (11) L'exercice ex-post sera préparé par le Sous-Comité de politique monétaire; son rapport devrait être disponible en temps voulu.
- (12) Sur la base d'une note élaborée par le Sous-Comité de politique monétaire, note qui sera diffusée prochainement.
- (13) Voir note du Secrétariat en date du 29 juin 1992.